

# **A la recherche des bornes de Pessac**



**Association Les Passeurs de Mémoire de Pessac  
2021**

## Introduction

Sur les plans cadastraux de Pessac du 19<sup>e</sup> siècle, nous avons constaté l'existence de plusieurs bornes indiquant les limites du territoire de la commune. Certaines portent un nom. Pour les autres, il est simplement indiqué « borne ». La borne est symbolisée par un petit carré noir.

Les bornes sont au nombre de **seize**, plus nombreuses à l'ouest de la commune, sans doute en raison de la géographie des lieux : terres de forêt et de landes, peu urbanisées où les repères sont rares. Elles sont inexistantes sur la limite avec Bordeaux où ce sont des rues qui forment frontière.

Pour établir une liste exhaustive de ces bornes, nous avons examiné les plans cadastraux anciens<sup>1</sup> de la commune de Pessac mais aussi de toutes les communes limitrophes (Saint-Jean-d'Illac, Mérignac, Bordeaux, Talence, Gradignan, Canéjan et Cestas)<sup>2</sup>.

Ensuite nous avons essayé de les localiser sur des cartes actuelles afin de tenter de les retrouver sur le terrain<sup>3</sup>.

La « visite » se fera en partant de la limite avec Saint-Jean-d'Illac (limite ouest de la commune).

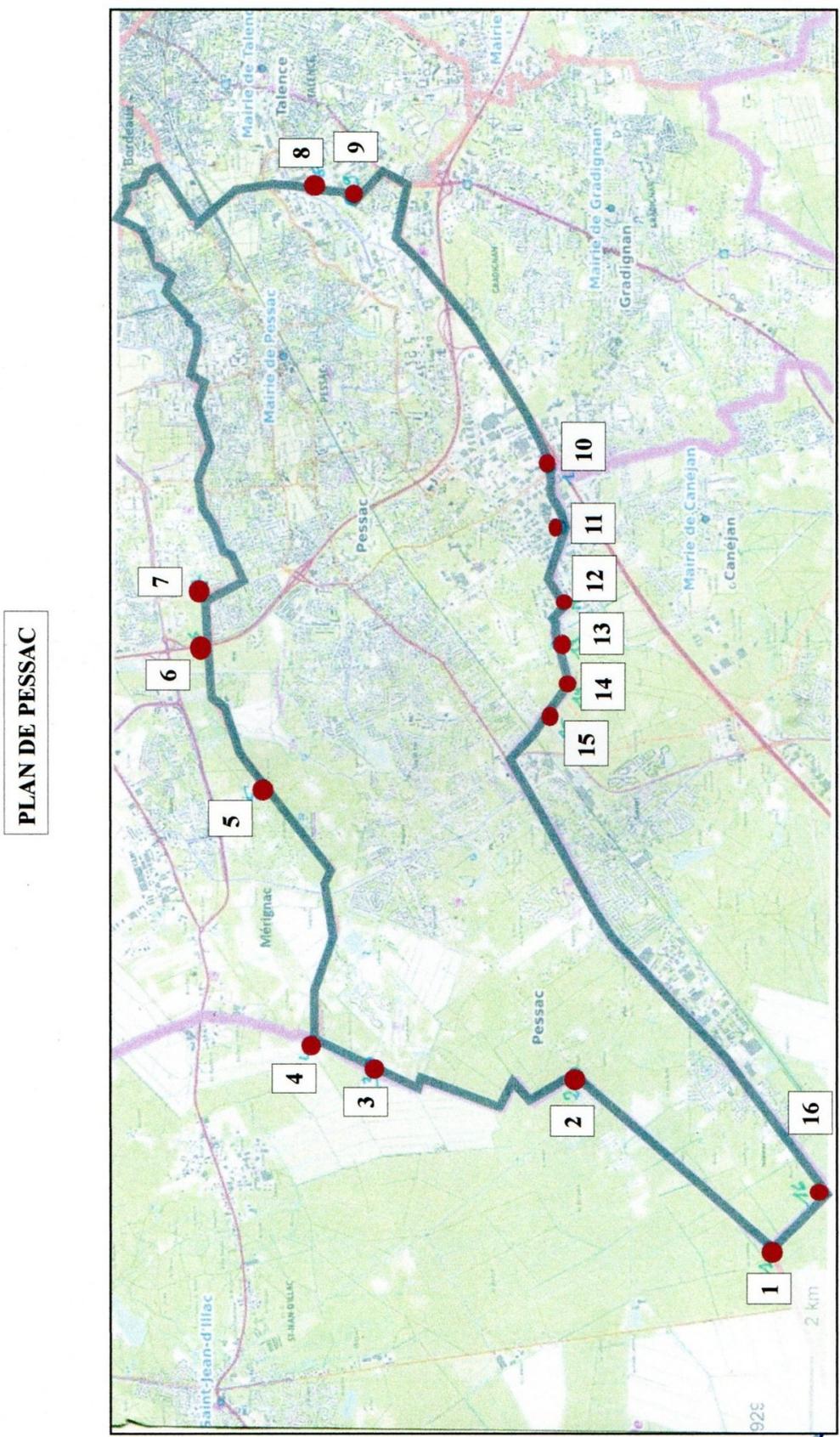
---

1 La liste de ces plans figure en annexe

2 Ces plans peuvent être consultés en ligne sur le site des Archives départementales de la Gironde et sur le site des Archives métropolitaines de Bordeaux.

3 Nous avons utilisé pour cela le site Géoportail de l'Institut géographique national.

## Carte de Pessac avec localisation des bornes



## 1. Les bornes sur la limite avec Saint-Jean-d'Ilac

Le point de départ sera l'endroit de la limite ouest de la commune sur la route d'Arcachon. Située au lieu-dit Brunet, la limite part à angle droit vers le nord-ouest pendant quelques centaines de mètres puis effectue un nouvel angle droit vers le nord-est. Une borne est mentionnée à cet endroit sur les plans :

### ▪ la borne « des Gardillots » (Borne 1)

Elle se trouve à la limite des trois communes Pessac/Saint-Jean-d'Ilac/Cestas. Bien que peu visible car pas très grande, nous l'avons retrouvée dans une zone forestière, au bord d'un fossé. Pas très loin subsistent les ruines de l'ancien domaine des Gardillots<sup>4</sup> qui a donné son nom à la borne. Cette borne devait avoir une importance capitale car elle est systématiquement indiquée et nommée sur tous les plans cadastraux des trois communes (tableaux d'assemblage et feuilles de sections).



Découverte de la borne des Gardillots



Ruines de la ferme des Gardillots

Ensuite la limite part à angle droit vers le nord-est en suivant une trajectoire parallèle à la route d'Arcachon, croise le prolongement en chemin de la rue d'Avigdor, puis la rue de Lesticaire et là, à l'intersection de la rue du Blayais<sup>5</sup> et de la rue/chemin de la Princesse pourrait se trouver une borne non nommée (à noter que le mot borne n'est pas mentionné sur les plans, il y est seulement figuré un carré noir) que nous appellerons :

### ▪ la borne de Romainville (Borne 2)

On peut supposer que ce carré représente une borne car la limite, à cet endroit, change brutalement de direction en faisant un angle droit ; c'est donc un endroit remarquable.

L'endroit est relativement dégagé côté chemin du Libraire mais comporte pas mal de fougères côté rue du Blayais.

Nous n'y avons pas retrouvé trace de la borne supposée.

4 Le domaine des Gardillots s'étend sur les communes de Pessac, Cestas et Saint-Jean-d'Ilac, au lieu appelé les Gardillots. Il contient « une maison de métayer, un parc à brebis, un jardin ainsi que des prairies, des terres labourables, des bois taillis, des bois de pins de divers âges et des landes ». Le tout, en un seul tenant, a une superficie de 302 hectares. Il demeure longtemps la propriété de la famille Lange qui, durant environ 65 années, s'y succède sur 3 générations. Extrait de la brochure « *l'Appel des bois : des recherches pour une gestion durable des forêts* » publié par l'INRA à l'occasion des « 50 ans de recherches forestières à l'INRA » dans le cadre de la Fête de la Science 2014. Petite histoire du domaine de l'Hermitage (p.31)

5 Prolongé par le chemin du Libraire



### Cadastre de Pessac de 1813-Borne supposée de Romainville

La limite suit le chemin du Libraire (prolongement de la rue du Blayais) puis effectue ensuite, vers le nord, un tracé en dent de scie dans la lande aux lieux-dits actuels « Golf » de Pessac et « landes de Blanchard ». On y trouve sur les plans cadastraux la borne non nommée que nous appellerons :

▪ **la borne de Picou**, du nom des anciens propriétaires du domaine sur lequel elle se trouve. (Borne 3)

Cette borne existe toujours mais a été déplacée du fond de la propriété à l'entrée, sur l'avenue de la Poudrière, où elle sert de support au numéro de la maison. C'est une borne armoriée.<sup>6</sup>



Borne de Picou



Poursuivant sa trajectoire la limite tourne à angle droit vers l'est. Au changement de direction, au lieu-dit Barrail brûlé, on trouve :

▪ **la borne de Courbet** (Borne 4)

Elle signale la limite entre les trois communes de Pessac/Mérignac/Saint-Jean-d'Ilac Elle se trouve sur l'ancienne propriété Tillion devenue aujourd'hui la ferme « les Jardins d'Adamah » qui produit des légumes et des fruits en permaculture. Elle se dresse dans une clairière, à moitié dissimulée dans les ajoncs et les fougères.

Comme la borne des Gardillots, elle est très souvent mentionnée et nommée sur les plans.

Il s'agit d'une borne de pierre armoriée portant sur une des faces un croissant tourné vers la gauche et sur la face opposée un L.

Le croissant de lune est le symbole du « port de la lune », c'est-à-dire de la ville de Bordeaux.

Le L pose une énigme. Il est souvent attribué à Lestonnac, famille célèbre du Bordelais mais nous pensons comme M. Clemens, historien pessacais, l'a écrit dans un article<sup>7</sup> qu'il s'agit plutôt du L de Livrac, maison noble qui existait déjà à Pessac au 15<sup>e</sup> siècle et possédait une vaste étendue de terres sur l'ouest de la commune et même sur Cestas et Canéjan.



Face croissant

La face avec le croissant est tournée vers Mérignac, à l'époque baronnie de Veyrines qui fut achetée en 1526 par la Jurade<sup>8</sup> de Bordeaux. On peut penser que les bornes ont été posées à cette date pour délimiter les nouvelles possessions de Bordeaux. La face avec le L est tournée vers Pessac (les terres de Livrac?) qui sera achetée aussi mais plus tard, en 1530, par la Jurade de Bordeaux.

6 Voir explications à la borne suivante

7 L'Info de votre quartier (les Echoppes, le Vallon, le Pin vert), n° 22, janvier 2017

8 Conseil municipal de Bordeaux sous l'Ancien régime



*Des bornes armoriées similaires existent sur la limite entre Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac, portant sur une face cette fois non pas un mais trois croissants symbolisant la Jurade et sur la face opposée le mot Thil, nom d'une des seigneuries qui composaient ce qui deviendra plus tard la commune de Saint-Médard.*

*On en trouve aussi sur la limite entre Le Haillan et Mérignac.*

**Borne armoriée de Saint-Médard-en-Jalles**



## 2. Les bornes sur la limite avec Mérignac

La borne de Courbet (**borne 4**) marque la limite entre les trois communes de Pessac/Mérignac/Saint-Jean-d'Illac (voir ci-dessus).

Après cette borne, la limite part vers l'est pour se confondre avec la rue de la Poudrière puis ensuite avec la rue de la Princesse sur laquelle se situe :

- **la borne** que nous avons baptisée « **de Beauséjour** » (nom du lieu-dit). (**Borne 5**)

Cette borne est présente au n° 49 de la rue de la Princesse, côté Mérignac et visible de la rue. Elle a la particularité de n'être mentionnée sur aucun plan cadastral mais il semble qu'elle soit figurée sur un plan de 1750<sup>9</sup>. Elle est bien située sur la frontière Pessac/Mérignac et présente les mêmes symboles sculptés que la borne de Courbet (croissant sur une face et L sur l'autre).



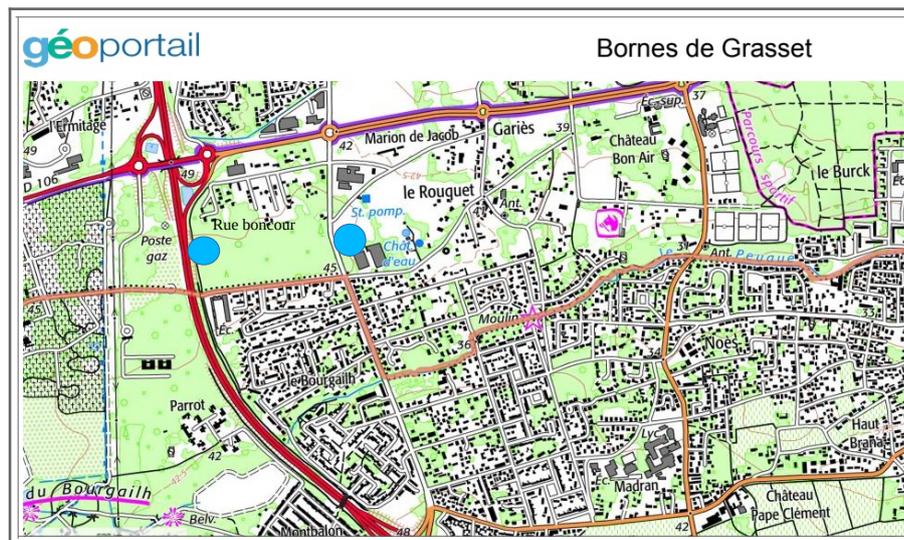
**Borne armoriée de Beauséjour**

La rue de la Princesse qui constitue la limite Pessac/Mérignac allait originellement jusqu'au chemin (aujourd'hui avenue) du Bourgaillh. Cette rue a été coupée par la construction du parc cimetière intercommunal. On peut la retrouver cependant à l'intérieur de ce cimetière. La limite entre les deux communes passe donc à l'intérieur du cimetière, coupe l'allée de Darwin, traverse la rocade, longe à nouveau l'ancien chemin de la Princesse, rebaptisé sur ce tronçon : rue Boncourt.

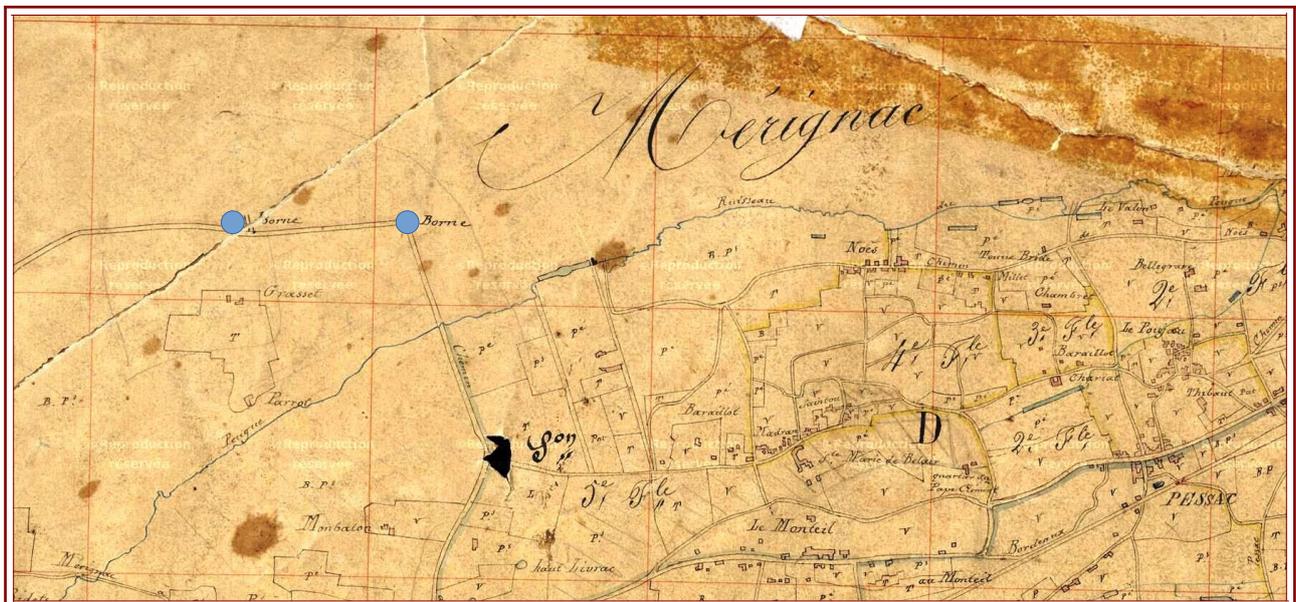
<sup>9</sup> Ce plan se trouve aux Archives métropolitaines cote FRAC033063\_Fi\_Pessac

Aux deux extrémités de celle-ci, on trouve mentionnées sur les plans :

- **les bornes** sans nom que nous appellerons **de Grasset** du nom du lieu-dit. (Bornes 6 et 7)



Emplacement supposé des bornes de Grasset (indiquées par un cercle bleu)



Cadastré de Pessac de 1844 (extrait) – Bornes de Grasset (indiquées par un cercle bleu)

Nous n'avons pas trouvé trace de ces bornes lors de nos recherches. La localisation de celle qui est censée se trouver à l'extrémité de la rue Boncour à sa jonction avec l'avenue du Bourgailh correspond à un terrain vague assez embroussaillé et difficile à explorer. Celle censée se trouver à l'autre extrémité de cette rue pourrait se trouver quelques mètres plus loin à l'emplacement actuel de la rocade ou encore plus à l'ouest.

Ensuite, la limite plonge vers le sud en suivant le tracé de l'avenue du Bourgailh sur une centaine de mètres puis se dirige vers l'est en suivant le ruisseau du Peugeot. Avant d'être busé, celui-ci constituait une frontière naturelle entre Mérignac et Pessac (donc pas de nécessité de bornes)

### 3. Les bornes sur la limite avec Bordeaux

La rue des Carmes, le chemin de Bethman, la rue de Berliquet, la rue du Haut-Brion, la rue d'Artiguemale constituent la limite entre les deux communes sur le plan cadastral de Bordeaux de 1820.

On ne trouve aucune mention de borne ni sur les plans cadastraux de Bordeaux ni sur ceux de Pessac.

### 4. Les bornes sur la limite avec Talence

Au bout de la rue d'Artiguemale la limite emprunte la route d'Arcachon sur 770 m vers l'Ouest puis tournant à angle droit vers le Sud, la rue Clément Ader. Elle traverse ensuite les vignes du château la Mission Haut-Brion et rejoint l'avenue du même nom après avoir longé le Chemin Cerpeau. Elle emprunte cette avenue se dirigeant vers le sud. Puis elle traverse le campus au niveau des terrains de foot du stadium du Monadey jusqu'à croiser l'avenue Pey-Berland puis longer la rue Villeméjan.

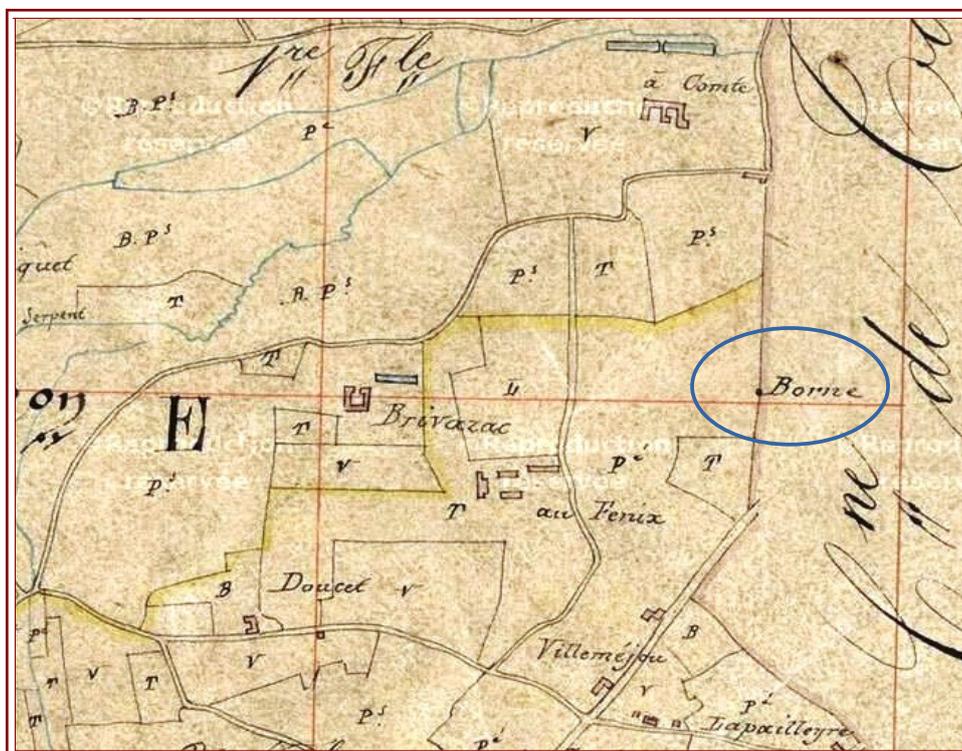
▪ **Les bornes** mentionnées sur les plans cadastraux de 1844 que nous avons appelées **de Brivazac** se situent, pour l'une, au niveau des terrains de foot et pour l'autre à l'intersection de ces deux rues. **(Bornes 8 et 9)**

Une visite sur le terrain ne nous a pas permis de retrouver ces bornes qui ont dû être détruites lors de la création du campus.



Intersection rue Villeméjan/avenue Peyberland

Cadastre Pessac section E



La limite emprunte ensuite un itinéraire parallèle à la rue Gabriel Fauré, tourne à angle droit vers l'ouest sur le cours de la Libération (route de Bayonne) jusqu'au croisement avec la rue de Compostelle. Ce croisement marque aussi la limite avec Gradignan.

## 5. Les bornes sur la limite avec Gradignan

La limite poursuit sur la rue de Compostelle et ensuite vers l'ouest sur l'avenue de Bardanac. Elle continue dans la même direction sur l'ancien tracé de la voie romaine tel qu'il figure sur un plan de 1970. Elle coupe ensuite la rocade et rejoint la rue Remora puis traverse l'autoroute et emprunte ce qu'il reste aujourd'hui de la voie romaine jusqu'à l'échangeur n°26 de l'autoroute A63 à la limite des 3 communes Pessac/Gradignan/Canéjan. On est censé y trouver :

- **la borne** sans nom que nous appellerons **de Pointe** (c'est le nom du lieu-dit). Elle est visible à cet endroit sur le cadastre de Canéjan de 1844 où elle est désignée sous le terme de « **borne territoriale** ». (Borne 10)

Nous ne l'avons trouvée ni d'un côté ni de l'autre de l'échangeur, ni sur Pessac, ni sur Canéjan. Elle a pu disparaître lors de la construction de l'autoroute.

On trouve une anecdote concernant cette borne dans le livre « Canéjan, d'une rive à l'autre » : « 1809 : une borne est plantée au point de rencontre des trois communes de Canéjan, Pessac et Gradignan. En novembre 1810, elle est arrachée sans que l'auteur du délit soit découvert. Les trois maires la font remplacer le 29 avril 1811. »

Là où aurait pu se retrouver l'ancienne borne de limite, se trouve une borne de Régaz<sup>10</sup> signalant l'existence d'une canalisation de gaz haute pression.



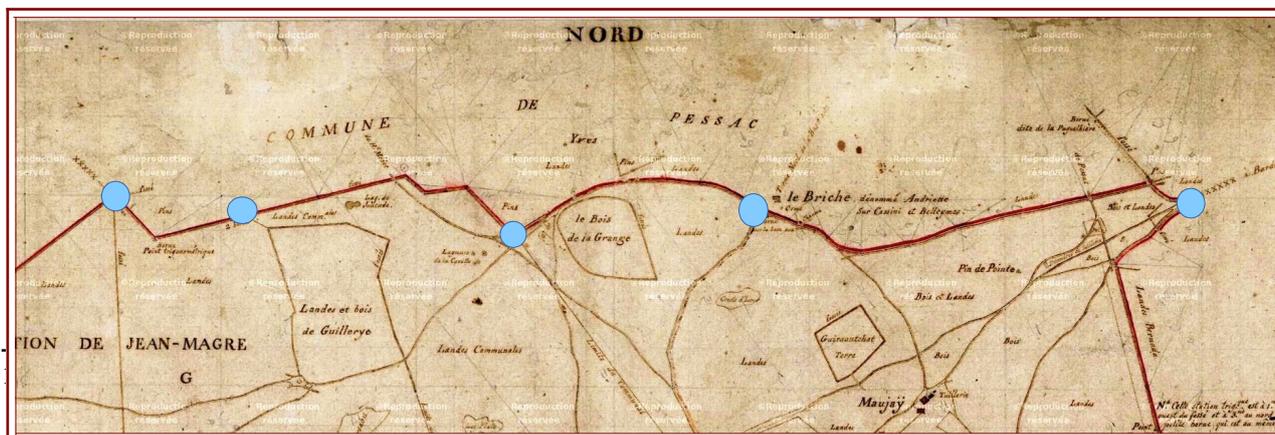
## 6. Les bornes sur la limite avec Canéjan

La limite se poursuit vers l'ouest selon un itinéraire sinueux au travers du parc industriel de Magellan. On voit sur les plans cadastraux qu'elle est jalonnée par deux bornes sans nom :

- celle que nous appellerons **de Briche** du nom du lieu-dit mentionné sur le cadastre de Canéjan de 1808. (Borne 11) Nous la situons approximativement au croisement de la rue Monge et de la rue Gustave Eiffel. Nous n'en avons pas retrouvé trace. Le lieu a été très chamboulé par les installations d'entreprises.

- celle que nous appellerons **de Yves** du nom du lieu-dit mentionnée également sur ce document là où la limite fait un brusque angle droit correspondant à l'angle que fait l'avenue de Canéjan lorsqu'elle devient avenue de la Briqueterie. (Borne n° 12)

A cet angle la borne présente sur les plans cadastraux paraît avoir disparu. Mais l'endroit comporte des tas de branches et de remblais sous lesquels la borne pourrait se dissimuler.



La limite reprend sa trajectoire vers le Nord puis vers l'ouest dans une direction parallèle à la rue Surcouf. Elle se situe d'abord dans une zone découverte marécageuse (sous la ligne à haute tension) puis longe une belle lagune, entre dans la forêt de pins, où toujours selon le cadastre de Canéjan de 1808, devraient se trouver :

- **la borne** sans nom que nous appellerons **des landes communales (Borne 13)**. Cette borne n'est plus visible (dissimulée dans les fougères?).

**Endroit où devrait se trouver la borne des landes communales**

Puis quelques dizaines de mètres plus loin est mentionnée :

- **la borne** sans nom indiquée « **point trigonométrique** » sur le cadastre de Canéjan de 1808 (**Borne n° 14**).

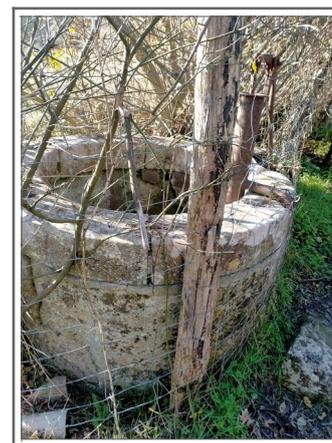
La limite change sa trajectoire pour remonter vers le nord-ouest où quelques centaines de mètres plus loin devrait se trouver :

- **la borne** sans nom que nous appellerons **de Guillerie (ou de Peyre brune)** du nom du lieu-dit, à la limite des 3 communes Pessac/Canéjan/Cestas. (**Borne 15**)

Nous n'avons pas retrouvé cette borne supposée se trouver dans la forêt de pins où à sa lisière. Le sous-bois est très broussailleux avec d'énormes fougères et des ajoncs rendant la recherche difficile. Cependant nous y avons retrouvé les vestiges de l'ancienne usine d'équarrissage de Bacalan.



**Endroit où devrait se trouver la borne de Guillerie (Peyrebrune)**



**Vestiges de l'usine d'équarrissage (puits et pompe)**

## **7. les bornes sur la limite avec Cestas**

Repartons de la borne de Guillerie ou de Peyre brune (**Borne 15**) (cf chapitre précédent). Après cette borne, la limite continue sa trajectoire vers le nord-ouest jusqu'à rejoindre la route d'Arcachon au niveau du carrefour dit « du Pacha » qu'elle longe sur 6 km jusqu'au lieu-dit Brunet à Toctoucau où se trouve mentionnée :

- **la borne des Arés** située sur la limite Pessac/Cestas à l'extrémité sud-ouest de la commune. (**Borne 16**)

La borne indiquait l'endroit où, quittant la route d'Arcachon, la limite s'infléchit vers le nord-ouest jusqu'à la borne des Gardillots.

Cette borne est assez souvent représentée sur les plans cadastraux. Sur le plan de Pessac de 1750 cité précédemment, on trouve mention d'un « puits des Arés » (mais pas de la borne!).

Dans un procès verbal<sup>11</sup> de constat d'un décès de novembre 1795 survenu au lieu dit La Chique (Cestas), il est fait mention de cette borne :

« *Un homme mort depuis quelques jours dans laditte commune de Cestas à un endroit dénommé La Chique pas très éloigné de la borne du citoyen Mantet<sup>12</sup> et tout près du grand chemain (sic) de la Teste à Bordeaux.[...]* »

Cette borne devrait se trouver logiquement sur le terrain du 444-448 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Pessac (route d'Arcachon) mais elle a apparemment disparu.

Nous avons trouvé une borne à proximité, de l'autre côté de la route d'Arcachon, côté Cestas sur la propriété au n° 6. Il s'agit d'une borne en pierre comportant une plaque métallique sur laquelle il y a dû y avoir des inscriptions. Seule subsiste visible une ligne verticale en son centre. Cela aurait pu être une borne géodésique mais elle ne figure pas en tant que telle sur les cartes de l'IGN.

Avec celle des Gardillots, la borne des Arès marquait l'extrémité ouest de Pessac.

Et la boucle est bouclée !

### Borne des Arès (?)



11 Aux Archives départementales de la Gironde cote AD 4E 2091

12 Il s'agit de Charles Claude Marie Anne Dumantet, seigneur de Livrac. Les Dumantet possédait beaucoup de terres à l'ouest de Pessac.

## 8- Existence de bornes en dehors des limites

### 8.1 - Des bornes déplacées ayant servi de support à des croix de mission

Il existe à Pessac huit croix de mission<sup>13</sup> dont les supports sont des bornes et parmi elles, deux sont des bornes armoriées semblables à celles que l'on trouve sur les limites de la commune (cf chap .1). Ces bornes ne sont plus à leur emplacement d'origine.



#### ▪ la borne de la croix du Poujeau

Elle se trouve au rond-point du Poujeau et porte, en plus de l'inscription « Croix du Poujeau 1869 », le C inversé symbole de la jurade de Bordeaux sur une face et, sur la face opposée, le L que nous pensons être celui de la seigneurie de Livrac.

#### ▪ la borne de la croix du Monteil

Elle porte l'inscription « Croix du Monteil 1869 » et les mêmes armoiries que celle du Poujeau



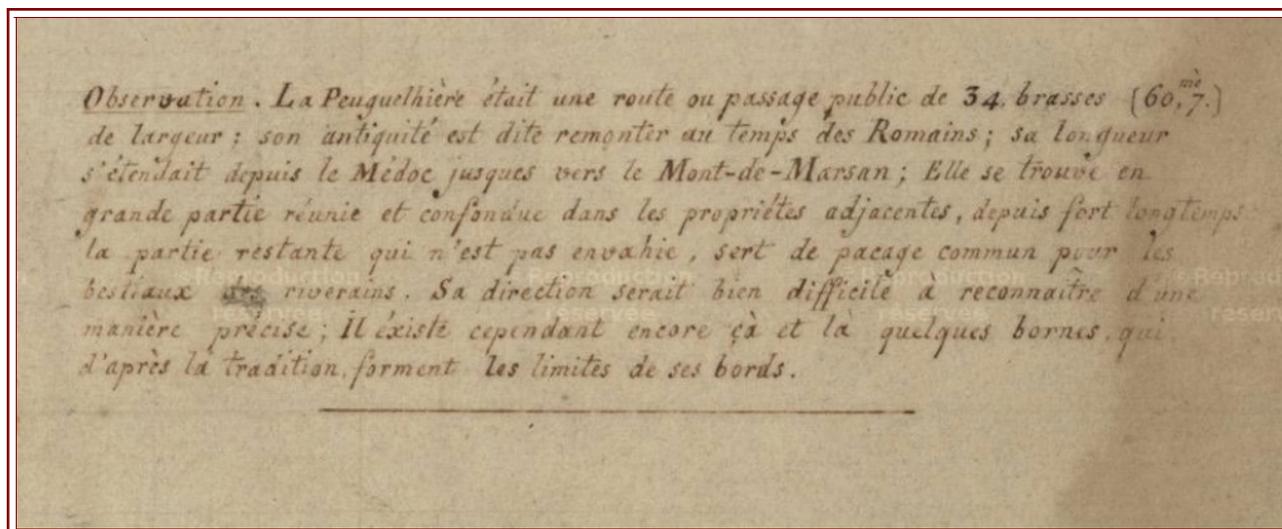
Borne de la croix de mission du Poujeau

Borne de la croix de mission du Monteil

### 8.2 - La borne de la Pughelière

Sur le plan cadastral de Canéjan de 1808, figure une borne dite de la Pughelière. La pughelière désignait une voie de transhumance des troupeaux de moutons vers les Pyrénées. Ce mot d'origine gasconne est issu du latin *pecus*, troupeau et prend diverses formes : péguilhère, peuguilhère, pughelière...

Sur le plan le géomètre a ajouté une note concernant cette dénomination :



Note du géomètre sur le plan cadastral de Canéjan de 1808 concernant la borne de la Pughelière

13 « Les missions ont été créées au 19<sup>e</sup> siècle pour relancer la foi catholique en déclin après la Révolution. Une mission paroissiale est une retraite spirituelle « dans la vie courante » adaptée aux communautés paroissiales, particulièrement dans les paroisses de campagnes. Durant généralement plusieurs jours, ou même toute une semaine, elle consiste en une série d'exercices spirituels (processions, adoration du Saint-Sacrement, récitation du chapelet, confessions, messes, etc) ponctués de prêches et conférences religieuses données par un groupe de prédicateurs venus de l'extérieur (souvent Jésuites ou Rédemptoristes) et se terminant par une grande célébration eucharistique. Souvent une croix, ou large crucifix, était érigée en un lieu public comme mémorial de la mission. Ces missions sont tombées en désuétude en Europe occidentale dans les années 1960 ».

Mission (paroissiale), [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mission\\_\(paroissiale\)&oldid=168069765](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mission_(paroissiale)&oldid=168069765) (Page consultée le mars 3, 2021).

Nous situons l'emplacement de cette borne aux environs de l'avenue du Haut-Lévêque, à la hauteur des établissements Axa. Malheureusement nous ne l'avons pas retrouvée mais à la place, nous avons découvert une borne en béton à l'entrée des ciments Calcia (face à Axa) !

Borne en béton à l'entrée des Ciments Calcia



### 8.3 - Des bornes de pierre dans les jardins

Fortuitement, nous avons découvert aussi l'existence de bornes dans des jardins. En voici trois exemples :

- une borne cylindrique trouvée à l'entrée du domaine de Cap de Bos sur la route d'Arcachon et installée par un résident dans **un jardin du lotissement de la Garenne**. Il s'agirait selon lui d'une borne routière datant de Napoléon III (?).
- une borne armoriée de provenance inconnue dans un **jardin de la rue des Frères Rouyère**, tout à fait identique aux autres bornes armoriées. Elle comporte le croissant de la Jurade de Bordeaux et le L de Livrac. Elle fait donc partie de la série de bornes balisant la limite entre la baronnie de Veyrines (Mérignac) appartenant à Bordeaux et la seigneurie de Livrac sur le territoire de Pessac. Elle a été enlevée<sup>14</sup> de son emplacement d'origine. Nul ne sait où, par qui et à quelle époque.
- une borne cylindrique comportant un socle carré présente dans un **jardin de la rue de l'Orégon**. Les propriétaires actuels en ignorent la provenance. Deux hypothèses peuvent être envisagées : elle marquait l'entrée du domaine de Cap de Bos sur la route d'Arcachon et elle a été déplacée ou bien elle est à sa place originelle et pourrait marquer la limite entre ce domaine et celui de la Salle de Livrac (cf le plan cadastral de 1944).



Borne dans un jardin de Cap de Bos



Borne armoriée rue des Frères Rouyère



Borne rue de l'Orégon

<sup>14</sup> Si l'on en croit le journal Le Monde, la pratique de déplacer des bornes n'a jamais cessée !  
 « Un agriculteur [belge], propriétaire de terres qui bordent la France, a récemment déplacé la vieille borne en pierre qui marque l'emplacement précis de la frontière, repoussant de fait les limites du pays, au mépris d'un traité international signé en 1820 ».  
 Billet de blog publié le 04 mai 2021 à 20h54 <<https://www.lemonde.fr/big-browser/>>

#### 8.4 - Deux bornes, souvenir de l'Occupation allemande

Sur le Chemin latéral, dans le quartier Bacalan, le long de la voie de chemin de fer, on peut remarquer deux bornes allemandes à l'endroit où le Chemin latéral passe au-dessus du passage inférieur de la voie ferrée rue Salvador Allende . Elles sont en béton, cylindriques, enduites d'un reste de peinture rouge et sont coiffées d'une plaque de métal portant la mention « Vermessungspunkt » ce qui signifie « point de repère », « borne géodésique ».



Borne géodésique allemande sur le Chemin latéral

### Conclusion

*Notre recherche sur le terrain n'a pas été très fructueuse mais elle nous a permis cependant :*

- *d'établir un recensement de toutes les bornes mentionnées sur les plans cadastraux du 19<sup>e</sup> siècle*
- *de repérer celles qui existent encore aujourd'hui, à leur place initiale ou non*
- *d'attirer l'attention, parmi celles-ci, sur des bornes de grande valeur historique : les bornes armoriées*
- *de nous interroger sur leur emplacement parfois évident, parfois énigmatique,*
- *de nous interroger sur le tracé des frontières (pourquoi la limite est là et pas ailleurs ?),*
- *d'approfondir nos recherches sur l'histoire de Pessac, et enfin*
- *de participer à la campagne de l'IGN (Institut géographique national) intitulée « Ensemble, localisons les bornes de propriété » qui « encourage les propriétaires fonciers, élus, forestiers, agriculteurs ou encore promeneurs à se mobiliser pour retrouver ces repères »*

## Annexes

### Localisation des bornes de limites de Pessac sur les plans cadastraux

AD = Archives départementales de la Gironde

AM = Archives métropolitaines de Bordeaux

#### 1. Plans cadastraux de Pessac

##### 1.1 Plan cadastral de 1813 (AD Tableau d'assemblage cote 3 P 318/1)

- borne des Ares : à la limite de Pessac/Cestas

(Visible aussi sur le plan de la *section A de Romainville feuille 1 cote 3P 318/2 et 3 P 318/16*)

- borne des Gardillots : à la limite de Pessac/Saint-Jean-d'Ilac/Cestas

(Visible aussi sur le plan de la *section A de Romainville feuille 1 cote 3P 318/2*)

- borne non nommée (que nous appelons des Picou) : à la limite des 2 communes Pessac/St Jean d'Ilac

- borne de Courbet : à la limite des 3 communes Pessac/Mérignac/ Saint-Jean-d'Ilac (sur l'ancienne propriété Tillion , aujourd'hui ferme «les jardins d'Adamah»)

- 2 bornes qui n'indiquent pas des limites mais sûrement des points de triangulation Borne A au Pape Clément et borne B à Catalan (près de Haut-Brion)

##### 1.2 Plan cadastral de 1813 (AM Tableau d'assemblage cote 4 Fi 1 planche n°1)

échelle 1/20 000°)

- borne des Arès

- borne des Gardillots

- borne non nommée (le mot borne n'est pas mentionné, il y a juste un carré noir) que nous appelons de Romainville. Ne semble pas figurer sur le plan des AD

- borne non nommée (de Picou)

- borne de Courbet

- 3 bornes qui n'indiquent pas des limites mais sûrement des points de triangulation Borne A au Pape Clément, borne B à Catalan (près de Haut-Brion), borne de Carles, borne au bourg, borne à Madran

##### 1.3 Plan cadastral de 1813 (AM section A dite de Romainville, feuille 1) cote 4 Fi 2

planche 2

- borne des Ares

- borne des Gardillots

##### 1.4 Plan cadastral de 1844 (AD Tableau d'assemblage cote 3P 318/28)

- borne des Gardillots

- borne de Courbet

- bornes (2) sans nom que nous appelons de Grasset (limite avec Mérignac)

- borne sans nom que nous appelons de Brivazac (limite avec Talence)

- borne sans nom que nous appelons des landes communales (limite avec Canéjan)

- borne sans nom (au lieu-dit Guillerie ou Peyrebrune) (limite des 3 communes Pessac / Cestas / Canéjan)

1.5 Plan cadastral de 1844 (AD section B feuille 2 Les Bidets cote 3P318/32)

- borne (1 seule) de Grasset

1.6 Plan cadastral de 1844 (AM tableau d'assemblage cote 4 Fi 15)

- borne des Gardillots

1.7 Plan cadastral de 1844 (AM section A dite de Romainville, planche 3, 2<sup>e</sup> feuille cote 4 Fi 16)

- borne de Courbet

1.8 Plan cadastral de 1844 (AM planche 4 à planche 12 et planche 14 à 16)

- aucune borne mentionnée

1.9 Plan cadastral de 1844 (AM planche 13 section E dite du Bourg 2<sup>e</sup> feuille, cote 4 Fi 28)

- 2 bornes que nous appelons « de Brivazac » sur la « route de Cestas à Bordeaux » (chemin Roul), l'une à Villemejan, l'autre pas loin au Nord-est

1.10 Plan cadastral de 1968 (AM tableau d'assemblage pour les sections AB à AO)

- aucune borne mentionnée

## 2. Plan cadastral de Canéjan

2.1 Plan cadastral de 1808 (AD tableau d'assemblage cote 3 P 090/10)

D'Ouest en Est :

- borne sans nom (au lieu-dit Guillerie) (limites des 3 communes Pessac/Cestas/Canéjan)
  - borne sans nom (marqué point trigonométrique dessous) Le point noir paraît être plus au sud que la limite ; est-ce réellement une borne ?
  - 2 bornes sans nom (que nous appelons « des landes communales »)
  - borne sans nom à Yves
  - borne sans nom à la Briche (aujourd'hui Poujeau pendu)
  - borne dite de la Puguelhière (pas sur une limite)
  - borne sans nom à la limite des 3 communes Pessac / Gradignan / Canéjan. Que nous appelons « de Pointe » du nom du lieu-dit
- voir aussi AD 3P 090/18 section G Jean Magre feuille unique où l'on trouve les mêmes jusqu'à la Briche

2.2 Plan cadastral de 1844 (AD tableau d'assemblage 3 P 090/19)

- 1 seule borne est indiquée à la limite des 3 communes Pessac/Gradignan/Canéjan sous le nom de « borne territoriale ». C'est la borne « de Pointe »

## 3. Plan cadastral de Mérignac

3.1 Plan cadastral de 1810 (AD Tableaux d'assemblage 1810 cote 3 P 281/35, 3 P 281 /1, 281/36 et 281/24)

- aucune borne indiquée sur ces 4 tableaux d'assemblage

3.2 Plan cadastral de 1844 : ( tableau d'assemblage n'existe pas aux AD)

- pas de borne sur les feuilles 3 et 4 de la section F de Beutre, quartier limitrophe de Pessac.

#### **4. Plan cadastral de Talence**

4.1 Plan cadastral de 1811 (AD tableau d'assemblage 1811 cote 3P 522/1)

- borne non nommée près du Grand Cournau (nous l'appellons « de Brivazac »)

4.2 Plan cadastral de 1847 (AD tableau d'assemblage 1847 cote 3P 522/7)

- pas de borne mentionnée

#### **5. Plan cadastral de Saint-Jean-d'Illac**

5.1 Plan cadastral du 19<sup>e</sup> (AD tableau d'assemblage cote 3 P 422/1)

- pas de borne mentionnée mais le nom de lieu Gardillots y figure

5.2 Plan cadastral de 1810 (AD tableau d'assemblage cote 3 P 422/25)

- borne des Gardillots

- borne de Courbet

5.3 Plan cadastral de 1844 (AD tableau d'assemblage cote 3 P 422/49)

- borne des Gardillots

- borne de Courbet

#### **6. Plan cadastral de Gradignan**

6.1 Plan cadastral du 19<sup>e</sup> s (AD tableau d'assemblage cote 3 P 192/13)

- aucune borne mentionnée

6.2 Plan cadastral de 1845 : pas de tableau d'assemblage aux AD

#### **7. Plan cadastral de Bordeaux**

7.1 Plan cadastral de 1820 (AM tableau d'assemblage cote 50 G 1/1)

- pas de borne<sup>15</sup>. Les limites sont des rues (Chemins de Pessac, d'Artiguemale, du Ht Brion, de Berliquet, des Carmes)

7.2 Pas de borne non plus dans les feuilles de section

*Pas de plans cadastraux de Bordeaux aux Archives départementales. Tout est aux Archives métropolitaines.*

---

<sup>15</sup> Les limites sont des rues (Chemins de Pessac, d'Artiguemale, du Ht Brion, de Berliquet, des Carmes)

## Récapitulatif de l'ensemble des bornes situées sur les limites de Pessac avec les communes avoisinantes

- **la borne des Gardillots** à la limite des 3 communes Pessac/St Jean d'Illac/Cestas/ (AD Pessac TA 1813 + AD Pessac Sect A F 1 + AM TA 1813+ AM Section A F1 + AD Pessac TA 1844 + AM TA 1844 + AD STJ Illac TA 1810 et 1844). [Borne 1](#)
- **la borne** non nommée (le mot borne n'est pas mentionné, il y a juste un carré noir) que nous appellerons « **de Romainville** »(AM TA 1813). [Borne 2](#)
- **la borne** non nommée sur la propriété **des Picou** à la limite de Pessac/St Jean d'Illac) (AD Pessac TA 1813 + AM TA 1813) au Nord de la précédente. **Borne armoriée.** [Borne 3](#)
- **la borne de Courbet** à la limite de Pessac/Mérignac/St-Jean-d'Illac sur l'ancienne propriété Tillion aujourd'hui ferme « les Jardins d'Adamah » (AD Pessac TA 1813 + AM TA 1813 + AD Pessac TA 1844 + AM section A F3+ AD STJ Illac TA 1810 et 1844). **Borne armoriée.** [Borne 4](#)
- **la borne** qui n'est représentée sur aucun plan mais qui est bien présente au 49 chemin de la Princesse à Mérignac et que nous appelons « **de Beauséjour** ». **Borne armoriée.** [Borne 5](#)
- **les bornes** sans nom que nous appelons « **de Grasset** » à la limite Pessac/Mérignac (AD sect B F2 1844 + AD TA 1844). [Bornes 6 et 7](#)
- **les bornes** sans nom que nous appelons **de Brivazac** sur la limite Cestas/Talence (AD Pessac TA 1844 + AM sect E F2 + AD Talence TA 1811). [Bornes 8 et 9](#)
- **la borne** sans nom que nous appelons « **de Pointe** » à la limite des 3 communes Pessac/Gradignan/Canéjan (AD Canéjan TA 1808 + AD Canéjan section G 1808 + AD Canéjan TA 1844 où elle est appelée « borne territoriale »). [Borne 10](#)
- **la borne** sans nom **de la Briche** (AD Canéjan TA 1808 + AD Canéjan section G 1808) à la limite Pessac/Canéjan. [Borne 11](#)
- **la borne** sans nom **de Yves** (AD Canéjan TA 1808 + AD Canéjan section G 1808) à la limite Pessac/Canéjan. [Borne 12](#)
- **la borne** sans nom près **des landes communales** (AD Canéjan TA 1808 + AD Canéjan section G 1808) à la limite Pessac/Canéjan [Borne 13](#)
- **la borne** sans nom (marquée point trigonométrique) (AD Canéjan TA 1808 + AD section G 1808 + AD Pessac TA 1844) à la limite avec Canéjan. [Borne 14](#)
- **la borne** sans nom que nous appelons **de Guillerie** (ou de **Peyre brune**) (AD Canéjan TA 1808 + AD Canéjan section G 1808 + AD Pessac TA 1844) à la limite Pessac/Canéjan/Cestas). [Borne 15](#)
- **la borne des Arés** située sur la limite Pessac/Cestas à l'extrémité sud-ouest de la commune (AD Pessac TA 1813 + AM Pessac TA 1813 + AM Pessac Section A F1. [Borne 16](#)

## Bibliographie

Amis du Vieux Cestas. Cestas en Graves et Landes girondines. Cestas, Mairie, 2012  
Voir p. 41, Chapitre IX « *Les limites du territoire* »

Archives municipales de Bordeaux. *Livre des privilèges n°XXIII 27 octobre 1526. Vente de la baronnie de Veyrines à la Ville de Bordeaux*. Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhou, 1878

Caudéran, Hippolyte Abbé. Congrès scientifique de France, 28<sup>e</sup> session tenue à Bordeaux en septembre 1861. Tome quatrième, 51<sup>e</sup> question : *bornes armoriées servant de limites administratives dans la banlieue de Bordeaux* ; p. 751. Paris, Derache, Bordeaux Coderc, Degreteau et Poujol, 1863

Clemens, Jacques. Borne féodale du Poujeau : un L mystérieux. *L'Info de votre quartier (les Échoppes, le Vallon, le Pin vert)* n° 22, janvier 2017

Ferrus, Maurice. *Histoire de Talence*. Bordeaux, Imprimerie Gounouilhou, Feret et fils, 1926  
Parle des limites de la commune, p.20

Ferrus, Maurice. *Histoire de Pessac*. s.l. ,s.n., s.d. Monographies girondines  
Parle de la seigneurie de Veyrines p.9

Gasteuil, Bruno. *Canéjan d'une rive à l'autre*. Canéjan, Association Histoire et Mémoire de Canéjan, 2004

Gilliard, Pierre. Gilliard, Ginette. *Origine et essor des quartiers de Mérignac*. Laplante (impr.) , 2002  
Parle de la baronnie de Veyrines et des « pierres de manse » p.17

Sautreau, Jean. *La Tour de Veyrines, ses peintures murales*. Bordeaux, Groupe girondin des études locales, s.d.  
voir p. 6 à 15 : *histoire de la baronnie de Veyrines*

Sautreau, Jean. *Bornes anciennes des limites de la commune de Mérignac*. Revue archéologique de Bordeaux, t. LXXIX, 1988, p. 137-140

Vialard, Raphaël. *De La Teste à Bordeaux en suivant le chemin bougès*. Chez l'auteur, 2014